

date à laquelle il écrivait au ministre de l'Industrie et du Commerce:

Considérant les perspectives de CCI, je n'estime pas que de nouveaux investissements de l'État soient justifiés.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, hier, j'ai répondu à une question concernant Consolidated Computers Inc. d'après des fuites de documents. Je pense avoir bien fait ressortir, et je pense que l'historique de cette société, qui remonte à la fin des années 1960 ou au début des années 1970, d'après les fuites de rapports utilisées par les députés, montre qu'elle était régulièrement en déficit. Quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir, il a hérité la situation du gouvernement conservateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ne soyez pas si malhonnête.

M. Johnston: J'ai remplacé le député de York-Peel à ce portefeuille. Je pense qu'à travers le ministère de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement a pris des mesures pour mettre un terme à cette situation malheureuse . . .

Une voix: Vautrez-vous dans la fange.

M. Johnston: . . . et à cette fin, il a même nommé des spécialistes indépendants, étrangers à l'administration: l'avocat torontois Bill Rosenfeld et M. Terry Godsall de Shieldings Investments, pour connaître la viabilité de cette société. Dès qu'il a été en possession des données, le gouvernement a pris des mesures pour que les contribuables ne subissent pas de nouvelles pertes.

M. Crosbie: 125 millions suffisaient.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'est-ce que 125 millions?

* * *

LES CATASTROPHES

LE NAUFRAGE DE L'OCEAN RANGER—LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE MIXTE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral se sont finalement mis d'accord pour confier à une commission mixte l'enquête sur le tragique naufrage de l'*Ocean Ranger*, le ministre voudrait-il informer les députés ou nous donner les détails du mandat de la Commission? Peut-il en outre donner aux députés des deux côtés de la Chambre l'assurance que le rapport sera rendu public dès que l'enquête sera terminée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en effet, le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada se sont entendus au sujet d'une enquête conjointe que présidera le juge en chef Hickman avec la collaboration de six éminents Terre-Neuviens. Les deux gouvernements ont convenu d'un mandat unique. Les termes n'en sont pas encore rédigés mais je ne prévois aucune difficulté à cet égard. L'intention a toujours été

de rendre le rapport public, ce qui sera fait quand la Commission l'aura soumis une fois son travail terminé.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET ALSANDS—ON DEMANDE DE NE PAS CONSENTIR D'AUTRES CONCESSIONS FISCALES AUX SOCIÉTÉS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les sociétés Dome Petroleum et Hudson's Bay Oil and Gas ont annoncé hier qu'elles se retireraient du consortium pour mettre en valeur le projet Alsands. Ce matin, Shell Explorer Ltd. a fait la même chose, ce qui porte à cinq le nombre des sociétés pétrolières qui se sont retirées du consortium. Pour les cyniques parmi nous, cela semble être une manœuvre bien orchestrée visant à convaincre le gouvernement de faire de nouvelles concessions aux sociétés du secteur privé qui veulent participer au projet.

M. Crosbie: Quelle foutaise.

M. Rose: Des tactiques du même genre avaient été utilisées au milieu des années 1970 pour imposer d'autres méthodes de financement pour le projet Syncrude. Le gouvernement avait assumé 70 p. 100 des frais de ce projet et n'avait obtenu en retour qu'une part de 30 p. 100. Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il ne se laissera pas prendre encore une fois à ce genre de chantage et qu'il n'offrira pas à ces sociétés de plus en plus de concessions fiscales, une part indue du projet ou un taux de rendement plus élevé aux dépens des pauvres contribuables?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, certaines sociétés se sont en effet retirées du projet. J'ai déclaré à plusieurs reprises à la Chambre qu'on doit fixer une limite au montant que les contribuables du Canada devraient payer pour un projet quelconque. Les deux gouvernements travaillent en étroite collaboration à cet égard. Nous voudrions que le projet se concrétise, mais pas à n'importe quel prix et pas non plus à n'importe quel coût pour le contribuable. Nous poursuivons les négociations et j'informerai volontiers mon collègue du résultat de ces négociations une fois qu'elles seront terminées.

L'AFFECTATION DE FONDS À L'EXPANSION DE LA PRODUCTION DE PÉTROLE DÉJÀ EN COURS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais bien que le radieux ministre de l'Énergie adopte la même attitude à l'égard des projets de centrales nucléaires. Vu les tactiques qu'utilisent maintenant les sociétés du secteur privé, le ministre songera-t-il sérieusement à considérer le projet comme un service public, comme on l'a déjà proposé, ou à effectuer une bonne partie des fonds qui devraient être consacrés au projet à des programmes de récupération assistée pour le vieux pétrole et le pétrole lourd valorisé puisque le prix de ce pétrole pourrait représenter entre le quart et la moitié du prix du pétrole produit par ces projets marginaux?